
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Samedi 17 Mars 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Jeudi soir 15 Mars.

ON fait que le Soldat en général n'aime pas ces chiffons qu'on lui donne pour argent comptant. Il lui faudroit au moins quelques fous de cloches. C'est bien ce que propose l'Orateur chargé d'un rapport sur la solde des troupes. Il va même jusqu'à conclure que la plus grande partie de cette solde se fasse en monnoie. Mais conclure qu'il faut de la monnoie n'est pas précisément fournir les moyens d'en trouver; aussi l'Assemblée ajourne-t-elle la conclusion.

Heureusement voici M. Reboul qui va montrer un nouveau filon de la mine en exploitation. Le Comité de la monnoie des cloches s'est aperçu d'un mécompte un peu fort de la part de nos Constituans. Ils avoient calculé au moins pour soixante millions pesant de cloches à fondre dans les clochers à supprimer. L'erreur se trouve de cinquante-quatre millions, à ce que dit M. Reboul. Et quoique ce que dit aujourd'hui M. Reboul soit un peu difficile à croire, puisqu'on nous annonçoit dernièrement pour quinze millions de cloches déjà fondues, au moins est-il certain que l'on est encore loin des soixante millions. Il faut y suppléer; pour cela l'Orateur nous fait observer que dans le petit nombre de Couvens conservés, il est encore au moins une cloche par Maison. Ces Couvens sont remplis d'opiniâtres, constans dans leurs premiers Seimens. La Nation ne doit pas des cloches à ces gens-là. Ils auront beau répondre qu'ils ont payé ces cloches, & qu'ils ne doivent pas à la Nation ce qu'ils ont payé. Il faut prendre le peu de cloches qui leur restent. Première conclusion; premiers applaudissemens.

En second lieu, dans les Eglises qu'on n'ose pas encore détruire, dans certaines Paroisses & succursales, il est encore de vastes sonneries qui assourdissent M. Reboul & la Nation, prenons encore ces cloches. Deuxième conclusion; nouveaux applaudissemens.

Il reste encore un troisième filon. La sonnette nationale du Président, celles des antichambres des Emigrés & même des non-Emigrés. Espérons

qu'un nouvel Orateur fera la découverte; que peu-à-peu on pourra en venir aux grelots des muets. Pour le coup on pourra traverser tout l'Empire de la Constitution, sans être assourdi par une seule cloche; elles feront alors toutes dans nos goussets. La délibération est ajournée.

On entend quelques Pétitionnaires: nous ne ferons mention que de M. ***, Député Suppléant du Département d'Ardèche. Il lui tarde de suppléer M. Valadier, qui, peu empressé de recevoir les dix-huit francs, ne s'est pas encore rendu à son poste. M. *** est exaucé. Il jure; il est Législateur.

Séance du Vendredi 16 Mars.

Hommage d'un Auteur peu content de sa Femme, ou bien, *Collection politique, philosophique & théologique en faveur du Divorce*. Mention honorable.

M. Demotet assure l'Assemblée que la Nation est on ne peut pas plus contente de ses Juges de Paix; qu'elle verroit avec plaisir leur compétence recevoir une nouvelle étendue. Cette motion est renvoyée au Comité de Législation.

Comme on semble enfin s'apercevoir qu'il est presque ridicule de brûler sans cesse des Assignats pour en fabriquer d'autres, à nouveaux frais, l'Assemblée exempte de l'auto-da-fé, tous ceux qui sont rentrés ou rentreront par la Contribution Patriotique. Les Receveurs de Districts verseront ces billets dans la Caisse de l'Extraordinaire, d'où ils seront ensuite envoyés dans celle de la Trésorerie Nationale.

Une lettre de M. Dumourier apprend à l'Assemblée, qu'il vient d'être nommé par le Roi, Ministre des Affaires étrangères. Un profond silence prouve que l'Assemblée veut apprendre du temps, si elle doit ou non applaudir à ce choix.

Un Orateur demandoit à parler sur la formation du Département des Affaires étrangères, d'après les principes constitutionnels. On pourra l'écouter une autre fois; on n'en veut pas aujourd'hui.

Le Département du Gard presse toujours, insiste pour la soumission des villes d'Arles, Avignon, Mende, & Bannes. A une lettre que M. Peyre nous lit sur cet objet, succède la lecture de deux autres lettres, l'une écrite d'Orange, l'autre de

Montpellier, annonçant que 2000 Patriotes sont chassés d'Avignon; qu'on y arbore pavillon blanc, cocarde blanche; que le régiment de la Mark & les Huffarts y favorisent la contre-révolution; que les prisonniers Patriotes (à la Jourdan) les femmes, les enfans, les vieillards des parens fugitifs sont exposés à être massacrés; qu'on a fermé les portes à un corps de Volontaires qui se rendoient aux frontières; qu'on y fait des dispositions pour remplir d'eau les fossés.

M. Cambon, lecteur de ces deux lettres, par une circonstance assez remarquable, arrivées en même temps d'Orange & de Montpellier, malgré la différence des routes & des distances, demande qu'un Courier extraordinaire soit chargé d'aller mettre à exécution le Décret sur la ville d'Arles.

Un autre Membre annonce que des tentatives ont été faites à Toulouse, mais que la Municipalité a déjoué les mécontents. Toutes ces nouvelles sont renvoyées au Comité des Douze; & la discussion s'ouvre sur l'amnistie à décréter en faveur de Jourdan & des monstres confors détenus comme lui dans les prisons d'Avignon. Il ne faut plus s'étonner de rien. Le premier Orateur va parler en faveur de l'amnistie. Toutes les atrocités de la Glacière ne sont pour lui qu'un simple effet de divergence d'opinions politiques, ou des mesures insuffisantes que les Commissaires civils avoient prises. En conséquence point de doute pour lui que le bienfait de l'amnistie ne doive s'étendre sur toutes les horreurs qui ont eu lieu dans Avignon & le Comtat avant l'établissement du nouveau Tribunal criminel de cette ville; & par conséquent indulgence plénière à tous ces cannibales.

M. Freyssenel a beau frémir, il a beau présenter ce projet comme destructeur de toute humanité & de toute moralité publique, comme tendant à établir parmi nous les saturnales de la férocité; il a beau appeler l'attention de l'Assemblée sur l'horrible glacière où s'entassaient morts & mourans, coupables & innocens; M. Bussade, Curé constitutionnel, se charge de venger l'amnistie la plus générale, même sur les forçats du 17 Octobre. Ces hommes, nous dit-il, qu'on appelle Brigands, auroient passé pour des Héros, s'ils avoient combattu avec le brevet d'un Despote. M. le Curé constitutionnel ne craint pas de nous dire que les meurtres commis par les ennemis de la Révolution, par les amis de la Cour de Rome, qui ne s'attendoient guère à se trouver dans ce parallèle, n'ont rien de moins atroce que toutes les horreurs de ces Héros brigands.

M. Bazir appuie le Curé constitutionnel. M. Dumas s'oppose, en observant que les Pouvoirs qui exercent la Souveraineté, peuvent seuls décider l'amnistie. Quel est donc ce pouvoir, lui répond M. Maille, si ce n'est l'Assemblée? Souvenez-vous d'ailleurs que c'est vous-même qui avez proposé à l'Assemblée d'étendre l'amnistie sur les Soldats de Châteauneuf. Cette réponse ferme la bouche à M. Dumas. Sa cause valoit mieux que sa raison. On reprend la discussion. Elle change plus d'une fois de forme; enfin MM. Lagrevol & Vergniaud décident pour l'ajournement à Lundi.

LIVRES NOUVEAUX.

Adresse à l'Ordre de la Noblesse de France, par Emmanuel-Louis-Alexandre de Launay, Comte d'Entragues, l'un de ses Députés aux États-Généraux de 1789, avec cette épigraphe: Si concordés eritis, validi, invictique manebitis; contra si discordis distrahimini, imbecilles eritis & expugnati faciles. (Plutarque). Nouvelle édition; revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Senneville, Libraire au Palais-Royal.

Nous nous sommes faits un plaisir de rendre un compte étendu de ce précieux Ouvrage, dans nos Nos des 28 & 29 Décembre dernier. Le Public a justifié nos éloges par l'empressement avec lequel il a enlevé la première édition. La seconde que nous annonçons aujourd'hui, est faite avec soin & a été scrupuleusement conférée avec le manuscrit de l'Auteur. Il faut bien la distinguer d'une contrefaçon que la cupidité vient de faire paroître. Elle est pleine de fautes. Nous ne pouvons trop recommander, aux Gentilshommes sur-tout, la lecture de cet excellent Ouvrage, qui rappelle la Noblesse à sa dignité & à son utilité premières, en lui fournissant les moyens de se précautionner contre l'esprit de discorde par lequel on veut les diviser & les rendre nuisibles à eux-mêmes & odieux au Peuple.

On trouve chez le même Libraire, *la Puce à l'oreille du bon Homme Richard, Capitaine dans la Garde Nationale Parisienne.* 1^{re} & 2^{de} parties, 3^e édition, revue, corrigée & augmentée. Nous avons apprécié, dans notre N^o 255 de l'année dernière, cette production, qui fait autant d'honneur au goût aux talens & à la critique de son Auteur, que de plaisir à ceux qui sont faits pour le lire.

MÉLANGES.

L'ASPECT qu'offre Paris depuis quelques jours est assez calme en apparence. On laisse tranquillement les Jacobins faire éclater leur joie au sujet de la mort de l'Empereur. Ils pourchassent les Feuillans, Monarchiens, Ministériels, &c. avec une dérision vraiment insultante. Ils donnent toutes ces qualifications à tous ceux qui ont pris le deuil au sujet de cet événement; ils les montrent au doigt; & vraiment plusieurs personnes n'osent à cause de cela, prendre du noir ou des crêpes. Ils en ont déchirés jusques dans les appartemens du Château des Tuileries, en voyant des Officiers qui en avoient au bras.

Pendant que le Peuple des Jacobins se livre publiquement à cette grosse joie, leurs Meneurs préparent quelques nouveaux coups aux Pouvoirs constitués. Dans la dernière Séance des Jacobins, il ne fut presque question que de charger de remerciemens & de récompenses les Gardes-Francoises qui ont été réconduits des différens Bataillons. Ils voudroient en faire un Corps, à part,

pour ainsi dire, de la Garde Nationale & des Troupes de ligne. Ils veulent au moins les réincorporer dans la Garde Nationale, leur y donner la plus grande influence. « Cela leur est dû, a dit M. Legendre, à raison des mauvais traitemens qu'ils ont essuyés, au commencement de la Révolution, de la part des Officiers qui n'étoient pas dans les mêmes principes. Oui, Messieurs, a-t-il ajouté, les Gardes-Francoises n'eurent pas de plus grands ennemis que le Général qui commandoit la Garde Parisienne..... Souvenez-vous que la Fayette les embrassoit, qu'il leur donna lui-même la devise qui se lit sur leur médaille, & qu'il a fait ensuite tout ce qui dépendoit de lui pour anéantir jusqu'au souvenir de ces Héros de la Liberté ». On a fait une quête pour ceux de ces Soldats qui sont à Paris, & on veut leur associer tous les Soldats des autres Régimens, qui ont abandonné leurs Corps respectifs. M^{lle} Théroigne de son côté prépare son Régiment de Femmes : elle assureroit avant-hier, sur la terrasse des Feuillans, qu'elle leur feroit faire, pour la première fois, demain l'exercice des piques.

Contre qui, se demande-t-on, sont dirigées toutes ces forces, & par quelle autorité sont-elles levées ? L'impossibilité où sont les honnêtes gens de répondre à cette question, jette du sombre dans leurs Sociétés & dans leurs conversations. On fait seulement que les Prêtres constitutionnels, avec leur Chef, ont sollicité auprès du Département l'exercice exclusif de leur Culte, & que les Membres du Département leur ont opposé la Constitution qui permet la Liberté des opinions religieuses. On fait que le Département est mal vu, & est traité d'Aristocrate par les Jacobins, Démagogues, &c; on fait que ceux-ci veulent donner tous les genres de mortifications au Roi & à la Reine. Ils parloient même, ces jours derniers, de dénoncer cette auguste Souveraine. On fait enfin, & c'est d'après cela qu'il faut juger de la plupart des mouvemens dont nous sommes les temoins, que M. Condorcet, l'ame des Révolutionnaires, a dit qu'il falloit chasser tous ceux qui n'étoient pas dans le sens des prétendus Amis de la Constitution. Tout cela donne à penser, & fournit sujet à des rapprochemens très-allarmans. On se rappelle toutes les menées pratiquées pour déshonorer & égorger la Garde Nationale de Nîmes, Montpellier, Uzès, Lunel, &c. On pense que nous avons pour Maire un ami chaud des Jacobins. On fait d'ailleurs que la Garde Nationale & les Citoyens sont disposés à se réunir pour faire respecter les propriétés & les personnes. Voilà ce que nous observons, dans ce moment, sur la situation de Paris. Si nous voulions raconter des anecdotes scandaleuses, controuvées par la licence, pour satisfaire à des haines ou à des vengeances particulières, nous pourrions donner à ce tableau un air plus piquant & plus varié : mais nous sommes peu jaloux de fournir un aliment à la malignité de quelques Lecteurs; nous nous bornons à être les historiens de ce qui nous paroît le plus propre à constater les mœurs & le caractère du moment où nous écrivons; & nous nous taisons dans les intervalles où nous ne voyons aucun

trait saillant digne d'être recueilli. C'est le cas de nous appliquer le proverbe : *Point de nouvelles, bonnes nouvelles.*

Nous ajouterons encore que la Municipalité vient de faire retirer *Adrien*, Opéra de M. Hoffmann. On a fait des dépenses considérables pour le monter; elles seront perdues, parce que le public paroît disposé à y faire des applications dont le nouveau régime redoute les suites. De pareils motifs ne fauveroient point l'ancien de l'imputation odieuse de Censeur tyrannique; & quoique M. Hoffmann ait fait sa Pièce, long-temps avant la Révolution, la Liberté ne lui permettra pas de la faire représenter.

Cependant les meilleures plumes s'exercent à qui mieux mieux pour couvrir de ridicule, les vices de notre nouvelle Administration. Il paroît tous les jours une foule de brochures, toutes plus ingénieuses les unes que les autres, qui peignent toutes nos sottises; on en rit, à huit clos, dans les cercles des honnêtes gens, tandis que le Jacobin & le Monarchien s'agitent dans la rue, & réalisent le tableau.

Parmi ces brochures, on distinguera les *Prières des Agonisans*, 16 pages in-8°. On y met en scène la Démocratie prête à rendre le dernier soupir : « La maladie, y lit-on, avoit commencé par une aversion totale pour la paix, par un dégoût pour la Royauté. Il étoit impossible de lui faire rien tâter de ce qui sentoient la Monarchie, à moins qu'on ne voulut lui causer des nausées. On ne pouvoit le ragouter, qu'en lui présentant une affiche incendiaire, une motion de Fauchet, une pique, un poignard ».

Mais on se jette avec une avidité incroyable sur la *Table d'Hôte à Provins*, ou la *croisée des diligences*, dialogue politico-tragi-comique par l'Auteur du *Dîner du Grenadier à Brest*. A Paris, chez *Senneville*, Libraire, au Palais-Royal. 44 pages in-8°.

Voici quelques fragmens de ce dialogue très-plaisant; la cloche sonne pour le dîner.

M^{me} Cocasse. Allons vite, haut le gigot, Commère, v'la le branle-garçole qui parle, l'fricot n'est pas com ces m'amelles d'la rue Saint-Honoré, y n'est pas toujou chan.

M^{me} Ledru. Pargué! c'est ben mon avis, on ne m'a lâché ce matin qu'une goutte d'paf, j'avons une fam d'enragé, un appétit de Député, & mon ventre croit que le diable a emporté mes dents.

M^{me} Cocasse (en regardant le Volontaire.) Eh mais! je n'avons pas les ébarluettes; c'est, guieux me pardonne, l'cousin Riffolle avec une tuette en manière de guerre.

M. Riffolle. Oui, cousine, c'est moi-même; je viens de l'armée, & je retourne à Paris passer le Carnaval auprès de mon cher père & de ma chère mère.

M^{me} Cocasse. Mais, cousin Riffolle, est-ce que vous auriez eu des dangers?

M. Riffolle. Comment des dangers, M^{me} Cocasse, des dangers! mais tous les jours..... D'abord; en premier lieu, quand nous savions des femmes qui n'alloient pas à la Messe des Prêtres de la Nation, nous les trainions à l'Eglise par les pieds & par la tête; falloit qu'elles marchent..... Nous fumes la nuit, dans un château où ce que le Seigneur étoit un Aristocrate qui avoit des provisions de boulets & de canons, & nous comptons entrer par surprise; mais deux mauditchiens faisoient un tapage à réveiller l'enfer; ils reçurent bien vingt coups de fusil avant de se taire; malheureusement le Seigneur n'y étoit pas, on lui eût fait un mauvais parti..... Nous avons cherché par-tout dans ce château, il n'y a pas

un tonneau dont nous n'avions vu l'âme, nous n'avons rien pu trouver : ils étoient, sans doute, cachés dans quelques souterrains secrets, car bien sûrement il y en avoit, puisque les Patriotes & le Curé conformiste les avoient vu amener pendant la nuit.

M^{me} Cocasse. Mais dites-donc est-ce que vous écoutez encor tous ces feseux de contes ! s'y vous disoient d'vous faire châtrer pou mieux faire l'z'enfans, j'croiyons, guieux me pardonne, que vous s'riez ; ne nous avoient-y pas dit t'une fois que les aristocrates voulient faire sauter la Seine, & qu'ils avoient fait un chemin pa dessous terre encore pour zarriver en poste d'pis Coblentz aux Tuileries ? Eh ben ça n'étoit pas vrai & c'étoit pou nous sâcher qu'y disoient tout ça.

M. Rissole. Dans une ville, des Religieuses n'avoient-elles pas l'audace de refuser pour Aumônier des Prêtres de la Nation ? Eh bien, nous y sommes entrés, & nous les avons soucitées de la belle manière. Dans d'autres endroits où nous apprenions qu'il n'y avoit que de mauvais Patriotes, nous avons été forcé, pour les corriger, d'agir de force, d'ouvrir leurs caves, leurs greniers, de tuer leurs poules.

M^{me} Ledru. Pargué, Monsieur, l'Soldat, vous avez fait sa t'une belle guerre ; l'diable me roue si en vous entendant j'on cru qu'on racontoit la rilation d'la bande de Mandrin.

M. Rissole. Mais vous ne faites pas attention, M^{me} Ledru, que sans ces précautions la Loi civile du Clergé manqueroit..... Votre Curé doit s'imputer de n'avoir pas voulu faire le Serment.

M^{me} Cocasse. Belle gueuse d'raison ; es-ce qu'y pouvoient jurer de s'âcher du Pape, & de n'être pu d'sa croyance. Si leux gueules les avoient conduit, com ces tas d'mâtins que les ont chassés, y zauront juré com eux, en mettant la main su leux ventres.

M. Rissole. Vous ne faites pas attention, cousine, que votre Curé étoit Fonctionnaire public, & que la Loi étoit en droit d'exiger ce Serment de sa part.

M^{me} Cocasse. Ma foi, cousin, tu raisonne commie une Constitution, avec tes Fonctionnaires publics ; faut don faire jurer ç'gueux d'Serment à toutes ces Mamecelles des rues Tirboudin & du Pélican ? Es-ce qu'elles n'ont pas Fonctionnaires publics aussi ?

M. Rissole. Je ne conçois pas, M^{me} Cocasse, pourquoi vous prenez plaisir à dénigrer la Constitution.

M^{me} Cocasse. C'est dommage ! j'avons grand tort ; c'te Mamecelle Constitution est vraiment un p'ti bijou. Ah ! y faudroit l'y récupérer pu d'un trou pour la rendre capable d'aller son train.

M. Rissole. Vous n'étonnez, cousine, est-ce qu'à Paris tout ne va pas bien ?

M^{me} Cocasse. Ah oui, tout va ben ! on a mis la charrette devant les bœufs, les ânes mènent les Muniers, les Soldats commandent les Officiers, les petits marchent sur les grands, les Quinze-vingts conduisent ceux qu'ont des yeux, l'diable est au fond des bourses, la misère à colfourchon su l'pauvre monde, & bentôt nous n'aurons pu d'pain.

M^{me} Ledru. Autrefois en travaillant on gaignoit queuque chose ; aujourd'hui pu d'travail & pu d'argent, faut s'mettre à genoux devant zun écu, com si c'étoient les reliques d'la bonne Geneviève : pa dessus ça la cote triplée, la patente, l'mobilier, l'pioncier, l'diable qui les estringole : ah ! on a ben raison de dire, quand on est ben on s'y tient, qui cherche le mieux trouve pis, c'est ce qui est arrivé, & on n'est pas au bout encoré, le venin est à la queue.

Avant que de finir cet article, difons un mot de l'extérieur de la France. Les lettres de Coblentz du 9 Mars, portent : « L'événement de la mort de l'Empereur vous est sûrement connu, au moment où je vous écris ; il a frappé tout le monde & chacun se dit à l'oreille ce qu'on en pense & ce qu'on doit espérer, mais très-hautement que les Monarchiens sont enterrés dans le même tombeau. On connoît d'ailleurs la manière très-prononcée avec laquelle l'Archiduc François s'expliquoit, en présence de son père même sur les affaires de France ; on connoît son goût belliqueux

& l'amour que lui porte l'armée qui a eu déjà de fréquentes occasions de le juger ; on connoît l'amitié que l'Impératrice a conservée au neveu de son ami, & l'ascendant qu'elle a sur son esprit ; on fait enfin que l'Archiduc a pour le Prince de Nassau, le Chevalier des Rois, la plus tendre amitié. Jugez, d'après cela, de la hauteur de nos espérances. Il paroît certain qu'on attendra les Russes. L'Impératrice le desire, le veut même. De cette juste condescendance qu'on doit à ses volontés dépend nécessairement l'époque de notre entrée. Un Officier de marque, arrivé depuis peu de la Cour de Berlin à celle-ci, dit qu'elle se plaint hautement des lenteurs de celle de Vienne. On espère au moins n'être plus en proie aux peines de l'incertitude. Son Altesse Sérénissime Monseigneur notre Electeur a été à Bonn, voir le frère du defunt ».

La Reine est sortie tous ces jours-ci, & a pris l'air en voiture.

La Garde constitutionnelle du Roi a prêté hier le serment exigé par les Décrets, & a commencé son service au château des Tuileries.

AVIS DIVERS.

Le tirage de la Loterie Royale de France, s'est fait hier. Les Nos sortis sont : 68, 50, 49, 26, 27. Le prochain tirage se fera le 2 Avril.

DU 16 MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre G.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 27 $\frac{1}{4}$.	Cadix, 29 liv. s.
Hambourg, 360.	Gênes, 185.
Londres, 15 $\frac{1}{4}$.	Livourne, 195.
Madrid, 29 liv. s.	Lyon, P. Rois, au pair.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv. 21985.82 $\frac{1}{2}$.80.82 $\frac{1}{2}$.
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784 6 $\frac{1}{4}$.35.2 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$ b.
— Sorties $\frac{1}{4}$ p.
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins 14 $\frac{1}{2}$ b.

Action nouv. des Indes 1320.18.16.15.23.24.20.
Caisse d'Escompte 3950.35.35.20.
Demi-Caisse 1960.62.60.58.55.32.55.58.
Quittance des Eaux de Paris 445.35.
Emprunt de Novembre 1787, à 5 pour $\frac{2}{100}$

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 16 Mars.
Il faut la somme de 166 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis, pour des Assignats, coûtent 16 l. s.

SPECTACLES du 17 Mars.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Au profit des Acteurs,
Edipe à Colonne ; & Psyché.
THÉÂTRE DE LA NAT. Le Vieux Célibataire ; & l'Entrevue.
THÉÂTRE DE LA RUE FENDEAU. La Cosa rara.
THÉÂTRE DU MARAIS. Le Père de Famille ; & Crispin rival.